

Si un client est en position d'appel de marge, il dispose de trois options pour satisfaire aux conditions de l'appel de marge : remettre une garantie supplémentaire, rembourser le prêt ou convertir le prêt en prêt à taux fixe de deux ans (non disponible pour les résidents du Québec). Les instructions ci-après vous aideront quant aux étapes à suivre pour exercer l'une ou l'autre option.

Option A – Remise d'une garantie supplémentaire

1. Si votre client détient d'autres fonds communs de placement qui ne sont pas détenus en garantie par rapport à un prêt, veuillez remplir une *Lettre de mise en gage* et l'envoyer par messagerie à B2B Trust. N'oubliez pas de cautionner la signature de votre client.
2. Si votre client achète des fonds communs de placement supplémentaires à titre de remise de garantie, veuillez envoyer, à B2B Trust, le chèque de votre client (à l'ordre de B2B Trust) et les directives d'achat inscrites sur le formulaire *Prêt Investissement – Formulaire d'Instructions Rachat / Achat*.

Option B – Réduire le solde du prêt

1. Envoyez, à B2B Trust, le chèque de votre client (à l'ordre de B2B Trust) par messagerie. N'oubliez pas d'inscrire le numéro de compte de prêt de votre client au recto du chèque.

Option C – Convertir le prêt en prêt à taux fixe de deux ans (non disponible pour les résidents du Québec)

1. Veuillez faire parvenir, à B2B Trust, la *Lettre de privilège de taux fixe* dûment remplie par messagerie. N'oubliez pas que ce document doit être signé par votre client, et la signature doit être authentifiée de façon appropriée.
2. Une fois le document reçu, B2B Trust modifiera le montant du prêt de votre client conformément aux modalités du prêt à taux fixe et lui enverra une confirmation des modifications apportées et des modalités, notamment le nouveau montant du versement.

Vous trouverez tous les formulaires sur b2btrust.com, dans la section **J'ai besoin de > Formulaires**, et vous devez les envoyer à B2B Trust, au 130, rue Adelaide Ouest, bureau 200, Toronto (Ontario) M5H 3P5.

Quelle que soit l'option choisie, B2B Trust doit recevoir les documents dans les cinq jours ouvrables suivant la date de l'appel de marge, sans quoi elle pourra demander le remboursement du prêt. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez appeler le service à la clientèle de B2B Trust au 1.866.884.9407.